

17.12.2020 - 10:57 Uhr

Le Parlement donne une impulsion pour le biogaz dans le transport des marchandises

Zurich (ots) -

En décidant de soutenir les véhicules utilitaires à faibles émissions comme les camions propulsés au biogaz, le Conseil national, dans la foulée du Conseil des États, a placé aujourd'hui un jalon important pour le secteur suisse du transport des marchandises. À l'avenir, le recours au biogaz et au biogaz liquéfié (bio-GNL) permettra de bénéficier d'une réduction de la RPLP.

Les entreprises de transport et les transitaires doivent calculer chaque jour au plus juste pour optimiser leurs coûts. Ils s'attachent non seulement à améliorer constamment leurs plans de transports, mais encore à rationaliser les frais d'exploitation. En Suisse, la redevance poids-lourd liée aux prestations (RPLP) est un poste important dans la formation des prix pour les prestations de transport. La RPLP est une taxe qui est fonction du poids total du véhicule, de sa catégorie d'émission et du nombre de kilomètres parcourus en Suisse et dans la principauté de Liechtenstein.

Actuellement, seuls les poids-lourds à propulsion électrique sont exonérés de la RPLP. La motion déposée en 2019 par la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des États, adoptée aujourd'hui par le Conseil national après le Conseil des États, charge le Conseil fédéral d'adapter régulièrement les lois et les ordonnances relatives aux véhicules utilitaires en fonction des dernières évolutions technologiques. Concrètement, la motion doit faire bénéficier d'autres véhicules utilitaires dotés de nouveaux modes de propulsion d'une réduction de la RPLP.

Il en résulte des avantages considérables pour les poids-lourds propulsés au biogaz ou au bio-GNL. Un exemple chiffré le montre clairement : il faut compter plus de 99 000 francs de RPLP pour un camion de 40 tonnes doté d'une vieille motorisation diesel (normes Euro 0, 1, 2). Et même un poids-lourd diesel moderne qui satisfait à la norme Euro-6, et se distingue ainsi par un niveau d'émission nettement plus bas, la facture avoisine encore presque 73 000 francs par année.

Les poids-lourds propulsés au gaz renouvelable pourront à l'avenir bénéficier d'une exonération partielle de la RPLP. Pour en savoir plus concernant le montant de la réduction, il faut attendre le projet qui donnera concrètement suite à la motion. Mais il apparaît déjà clairement que le recours au biogaz et au bio-GNL sera payant pour les entreprises logistiques. Et du même coup pour l'environnement : selon les chiffres calculés par l'Office fédéral de la statistique, le transport des marchandises en Suisse a représenté 17 800 millions de tonnes-kilomètres en 2019. En assurant bientôt une partie de ces transports par des poids-lourds au biogaz au bio-GNL, il est possible de réduire considérablement les émissions de CO₂. Plusieurs entreprises logistiques suisses sont déjà en train de renouveler leur flotte en misant sur les gaz renouvelables afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'industrie gazière suisse oeuvre déjà depuis de nombreuses années pour que tous les véhicules utilitaires à faibles émissions puissent bénéficier d'un encouragement. C'est avec satisfaction qu'elle accueille la décision du Parlement. " Le trafic routier est actuellement le premier producteur de gaz à effet de serre en Suisse. Les carburants non fossiles comme le biogaz, le bio-GNL et l'hydrogène peuvent apporter une contribution importante à la réalisation des objectifs environnementaux et climatiques de la Suisse, surtout dans le transport de marchandises ", analyse Daniela Decurtins, directrice de l'Association Suisse de l'Industrie Gazière (ASIG). " Il est réjouissant de constater que la classe politique crée des conditions favorables pour tous les véhicules utilitaires à faibles émissions propulsés aux carburants non fossiles. "

Contact:

Bureau national de coordination de la mobilité GNC

Pascal Lenzin, coordinateur national pour la mobilité au gaz naturel et au biogaz, tél. 031 321 36 44, pascal.lenzin@ewb.ch

Association Suisse de l'Industrie Gazière ASIG

Thomas Hegglin, porte-parole de l'ASIG, tél. 044 288 32 62, thomas.hegglin@gazenergie.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100059467/100861976> abgerufen werden.